

Epersy le 29 janvier 2008

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA REUNION DU 21 JANVIER 2008

Le conseil municipal s'est réuni ce lundi 21 janvier 2008 à 18 heures à la mairie d'Epersy sous la présidence de Nicole Pellicoli, Maire, et a délibéré sur les points suivants :

- **Renouvellement des baux de location pour les garages :** Le Maire rappelle au conseil municipal que les baux de location de Mr et Mme Doré Olivier et de Mr Pétrel arrivent à échéance respectivement le 14 février 2008 et le 31 mars 2008. Le conseil municipal autorise le maire à signer les nouveaux contrats pour une durée de 1 an.
- **Bail avec Mr et Mme Roland pour la location d'un appartement de la Mairie :** Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le bail de Monsieur et Madame Roland, locataire d'un appartement au premier étage, du bâtiment de la Mairie expire le 30 avril 2008 et qu'il convient de le renouveler. Après avoir délibéré, le conseil municipal, considérant que Monsieur et Madame Roland n'ont pas donné de congé à ce jour, approuve le renouvellement du bail pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008, en indexant le prix du loyer sur l'indice officiel des prix des loyers publiés par l'Insee. Il autorise le Maire à signer le nouveau contrat.
- **Convention avec le conseil général de la Savoie pour la gestion du sel de déneigement :** Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'intervention du département quant à la fourniture de sel de déneigement pendant les périodes hivernales de la commune. Elle donne lecture au conseil municipal de la convention proposée par le conseil général de la Savoie. Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve la convention proposée par le conseil général de la Savoie et autorise le Maire à la signer.
- **Convention avec les gîtes de France pour la gestion des meublés de la commune :** Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient chaque année de renouveler le contrat avec Loisirs Accueil Savoie pour la gestion des deux gîtes communaux. Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve ces deux contrats pour la saison 2008/2009 et autorise le Maire à les signer.
- **Vente de terrain à l'euro symbolique pour l'aménagement d'une voie de transit :** Madame le Maire rappelle les acquisitions de terrain réalisées dans le cadre du prolongement de la route de la Vie du Cher. Elle rappelle que le conseil avait décidé, par délibération du 07 décembre 2007 de céder à Monsieur Antoine Berthet une parcelle de 70 m<sup>2</sup> et à Madame Irène Michaud une parcelle de 51 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal accepte de céder ces deux parcelles à l'euro symbolique et autorise le Maire à signer les actes correspondants.